

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 06/03/2018

**SLOW**

ID : 081-218102572-20180305-2018DEL5-DE

Date de la convocation  
27.02.2018

L'an deux mille dix huit et le cinq mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL,

N° 18/5

**Absents** : Mr SOULA, procuration à Mr GUIRAUD  
Mme TAFELSKI procuration à Mme VILLENEUVE  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH  
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr MARTY  
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL  
Mrs CROUZET, GRIMAL, PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI

**Secrétaire** : Mr GRIALOU.

Objet de la délibération

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DU  
BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2017 du budget principal fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 2 037 054,17 €.

Le projet d'affectation de résultat de fonctionnement se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 2 037 054,17 €  
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 318 178,25 €  
Solde des restes à réaliser : - 178 454,38 €  
Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 496 632,63 €

*Adopté à l'unanimité*

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation du compte 1068 en investissement : + 496 632,63 €  
Report du résultat en section de fonctionnement : + 1 540 421,54 € (2 037 054,17 € - 496 632,63 €)  
Report du résultat en section d'investissement : - 318 178,25 €

Vu le code général des collectivités,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE

- l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au compte 1068 du budget principal 2018 pour un montant de 496 632,63 €,
- le report du résultat de fonctionnement 2017 au compte 002 du budget principal 2018 pour un montant de 1 540 421,54 €,
- le report du résultat d'investissement 2017 au compte 001 du budget principal 2018 pour un montant de - 318 178,25 €.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 6 mars 2018  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

